



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 9637

## Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la politique de l'emploi et de l'organisation du travail mis en oeuvre par la direction régionale de France Télécom à Valenciennes. Le syndicat SUD signale que la direction de Valenciennes modifie l'organisation du travail et réorganise les emplois sans aucune discussion préalable avec les intéressés et leur syndicats, procédés d'autant moins recevables qu'ils tendent à réduire les effectifs et à flexibiliser le travail. France Télécom est une entreprise performante sur le plan technique comme sur le plan financier, elle dispose d'agents qualifiés au savoir-faire reconnu et dont la productivité ne cesse d'augmenter, les moyens ne manquent donc pas pour conduire une politique de l'emploi et du travail respectueuse du droit et des intérêts des salariés. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les droits des agents de France Télécom à la direction régionale de Valenciennes soient respectés.

## Texte de la réponse

France Télécom, face aux défis de la concurrence et du progrès technique, doit adapter son organisation afin d'améliorer le service rendu à l'ensemble de ses clients et l'efficacité du service public. En l'occurrence, les modifications auxquelles il est fait référence et qui ont été annoncées mi-décembre au niveau national, visent à rationaliser des activités logistiques (gestion informatique, des bâtiments, du parc automobile) qui sont assurées par des « unités de service interne ». Elles se font sur la base du volontariat. Ces modifications génèrent de la part des personnels des questions légitimes et une inquiétude compréhensible. Dans ce contexte, France Télécom s'attache à développer la communication et le dialogue social. Dans un premier temps, le personnel de l'unité de service interne de Valenciennes a été informé de la réorganisation de ses activités ; des groupes de travail, constitués de chaque chef d'équipe et d'un agent par équipe, ont été chargés de réfléchir à l'évolution de leur domaine. Dès le 24 décembre, des réunions ont été organisées avec chacune des organisations professionnelles pour présenter le projet et la démarche mise en oeuvre. Des réunions mensuelles avec les chefs de groupe permettent de suivre l'avancement des différents projets et de répondre aux interrogations des agents. Une commission de suivi, réunissant les organisations professionnelles, a été récemment mise en place. Des entretiens sont conduits avec chaque agent, afin de trouver la meilleure adéquation entre les aspirations individuelles et les besoins de l'entreprise. Deux possibilités sont offertes : soit suivre l'évolution du métier, soit choisir un autre métier dans la localité. Pour une majorité du personnel, la réorganisation se traduira par une modification du rattachement hiérarchique, sans déplacement géographique ; pour d'autres, elle sera l'occasion de se rapprocher du domicile familial ou d'évoluer vers un autre métier à Valenciennes. Cette opération ne vise donc pas à supprimer des emplois dans le département du Nord, mais à optimiser l'organisation des services de France Télécom et à créer les conditions favorables à l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9637

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 2 février 1998, page 521

**Réponse publiée le** : 20 avril 1998, page 2270